

## Bachelier en enseignement section 2

<b>HELHa Braine-le-Comte</b> Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE
Tél : +32 (0) 67 55 47 37 Fax : +32 (0) 67 55 47 38 Mail : edu-braine@helha.be
<b>HELHa Campus Mons</b> 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : +32 (0) 65 40 41 48 Fax : +32 (0) 65 40 41 52 Mail : edu-mons@helha.be
<b>HELHa Gosselies</b> Rue de l'hôtel Saint-Jacques 4 6041 GOSELIES
Tél : +32 (0) 71 35 29 34 Fax : +32 (0) 71 35 41 28 Mail : edu-gosselies@helha.be
<b>HELHa Leuze-en-Hainaut</b> Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT
Tél : +32 (0) 69 67 21 00 Fax : +32 (0) 69 67 21 05 Mail : edu-leuze@helha.be

### 1. Identification de l'Unité d'Enseignement

D1208 Didactique des sciences et de la formation manuelle, technique, technologique et numérique			
Ancien Code	PEDE1B28SMTTN	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	XEDB1280		
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	45 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	HELHa Braine-le-Comte <b>Laure MOULIN</b> (laure.moulin@helha.be) HELHa Campus Mons <b>Emmanuel DRUART</b> (emmanuel.druart@helha.be) HELHa Gosselies <b>Dominique YERNAUX</b> (dominique.yernaux@helha.be) HELHa Leuze-en-Hainaut <b>Lily DESMONS</b> (lily.desmons@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

### 2. Présentation

#### Introduction

Cette activité d'apprentissage vise l'acquisition de savoirs et de savoir-faire disciplinaires en lien avec les concepts et visées abordés à l'école primaire. Elle fournira les premiers éléments d'une boîte à outils disciplinaires, didactiques et méthodologiques.

#### Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 3 **Les compétences de l'organisateur et accompagnateur d'apprentissages dans une dynamique évolutive**
- 3.1 Démontrer une connaissance et une compréhension des processus d'apprentissage, des contenus disciplinaires au bénéfice de choix didactiques et méthodologiques pertinents en fonction du contexte d'enseignement et de l'état de la recherche
  - 3.6 De manière transversale, intégrer les technologies numériques, l'éducation aux médias, l'EVRAS et la dimension de genre au bénéfice de la qualité des apprentissages

#### Acquis d'apprentissage visés

Au terme de l'UE, l'étudiant pourra, à partir d'une situation vécue, observée ou décrite (séquences filmées, préparation de leçon, observations sur le terrain, documents écrits, ...) :

1. Définir et expliquer des savoirs

2. Mettre en oeuvre des savoir-faire

3. Identifier des étapes méthodologiques liées à la démarche d'investigation/de réalisation

Les savoirs et savoir-faire disciplinaires seront en lien avec les concepts et visées repris dans le référentiel du tronc commun.

### **Liens avec d'autres UE**

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

## **3. Description des activités d'apprentissage**

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PEDE1B28SMTTNA Didactique des sciences et de la formation manuelle, technique, technologique et numérique 45 h / 3 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

## **4. Modalités d'évaluation**

Les 30 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PEDE1B28SMTTNA Didactique des sciences et de la formation manuelle, technique, technologique et numérique 30

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

### **Dispositions complémentaires relatives à l'UE**

#### **Néant**

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).

## Bachelier en enseignement section 2

**HELHa Campus Mons** 159 Chaussée de Binche 7000 MONS  
 Tél : +32 (0) 65 40 41 48 Fax : +32 (0) 65 40 41 52 Mail : edu-mons@helha.be

### 1. Identification de l'activité d'apprentissage

Didactique des sciences et de la formation manuelle, technique, technologique et numérique			
Ancien Code	14_PEDE1B28SMTTNA	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	MEDB1281		
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	45 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	<b>Emmanuel DRUART</b> (emmanuel.druart@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

### 2. Présentation

#### Introduction

Cette activité d'apprentissage vise l'acquisition de savoirs et de savoir-faire disciplinaires en lien avec les concepts et visées abordés à l'école primaire. Elle fournira les premiers éléments d'une boîte à outils disciplinaires, didactiques et méthodologiques.

#### Objectifs / Acquis d'apprentissage

Au terme de l'UE, l'étudiant pourra, à partir d'une situation vécue, observée ou décrite (séquences filmées, préparation de leçon, observations sur le terrain, documents écrits, ...) :

1. Définir et expliquer des savoirs
2. Mettre en oeuvre des savoir-faire
3. Identifier des étapes méthodologiques liées à la démarche d'investigation/de réalisation

Les savoirs et savoir-faire disciplinaires seront en lien avec les concepts et visées repris dans le référentiel du tronc commun.

Au niveau des acquis d'apprentissage (AA), l'étudiant sera capable de :

AAT 5 : Démontrer une connaissance et une compréhension des processus d'apprentissage, des contenus disciplinaires au bénéfice de choix didactiques et méthodologiques pertinents en fonction du contexte d'enseignement et de l'état de la recherche. Adapter ses gestes professionnels en conséquence.

AAT 10 : De manière transversale, intégrer les technologies numériques, l'éducation aux médias, l'EVRAS et la dimension de genre au bénéfice de la qualité des apprentissages

### 3. Description des activités d'apprentissage

#### Contenu

Sciences : phases de la démarche d'investigation (vivre et identifier) en utilisant des contenus disciplinaires (savoirs et savoir-faire) articulés autour du référentiel du tronc commun, principalement ceux de P3-P4.

FMTTN : phases de la démarche d'investigation et/ou de réalisation (vivre et identifier), en définir les caractéristiques - Questionner un objet technique - Utiliser des outils numériques de manière transversale, principalement ceux de P3-P4.

Le titulaire de l'AA se réserve le droit de modifier ou de compléter ce contenu en fonction des besoins et opportunités.

#### Démarches d'apprentissage

La démarche, au point de départ, se veut isomorphe à ce que les étudiants pourraient eux-mêmes faire vivre aux enfants :

- Faire vivre aux étudiants une ou plusieurs séquences d'apprentissage disciplinaires et/ou interdisciplinaires
- Prise de recul sur les démarches vécues
- Identifier et développer différents contenus disciplinaires en lien avec le référentiel du tronc commun.

### **Dispositifs d'aide à la réussite**

Entretiens individuels à la demande de l'étudiant

### **Sources et références**

- Référentiel Sciences du tronc commun - Fédération Wallonie-Bruxelles
- Référentiel de Formation manuelle, technique, technologique et numérique du tronc commun - Fédération Wallonie-Bruxelles
- Les Programme de l'école primaire - Enseignement catholique fondamental
- Ouvrages de référence renseignés dans les supports de cours.

### **Supports en ligne**

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

La plateforme ConnectED

## **4. Modalités d'évaluation**

### **Principe**

Divers travaux seront demandés tout au long du Q1 et compilés dans un cahier de traces. Ce dernier intervient pour 20% de la cote finale de l'UE. Les consignes sont communiquées et explicitées au cours et renseignées dans les supports de cours disponibles sur Connected.

En cas de non remise du travail en temps voulu, la note de l'examen sera de PP et donc considéré en échec. L'examen devra être repassé à la session suivante.

Un examen écrit est organisé en fin de Q1 et intervient pour 80% de la cote finale de l'UE.

Cet examen comporte 2 parties : (1) des questions seuils issues du CEB en lien avec les différents contenus abordés au cours et (2) des questions formulées par le titulaire de l'AA en lien avec les différents contenus abordés au cours de l'AA.

Il est nécessaire d'obtenir minimum 80% aux questions seuils du CEB (1). Dans le cas contraire, la note attribuée sera de 6/20 et l'étudiant devra représenter l'épreuve lors de la prochaine session.

En cas de non réussite au Q2, l'étudiant peut représenter une épreuve écrite au Q3. Cet examen écrit intervient pour 100% de la cote finale de l'UE. Cet examen comporte 2 parties : (1) des questions seuils issues du CEB en lien avec les différents contenus abordés au cours et (2) des questions formulées par le titulaire de l'AA en lien avec les différents contenus abordés au cours de l'AA. Il est nécessaire d'obtenir minimum 80% aux questions seuils du CEB (1). Dans le cas contraire, la note attribuée sera de 6/20.

### **Pondérations**

	Q1	Q2	Q3

	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Trv	20				
Période d'évaluation	Exe	80			Exe	100

Trv = Travaux, Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 30

### **Dispositions complémentaires**

Conformément au RGE, dans le cas où l'absence d'un étudiant à un examen organisé durant la session de janvier ou de juin est couverte par un certificat médical ou est reconnue comme légitime par l'enseignant concerné et la direction, cet examen sera représenté durant la session suivante (respectivement juin et septembre) à une date fixée conjointement par l'enseignant et la responsable des horaires. Par contre, toute absence à la session de septembre, couverte par un certificat médical ou pour un motif légitime apprécié par la direction, donnera lieu à un nouvel examen organisé, en fonction des possibilités, dans la même session à la date fixée par l'enseignant et la responsable des horaires.

### Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).